

Le futur arrêt DARWIN.

Par **Murphys**, le **17/09/2008** à **19:55**

[quote:355fkfyj]BRASILIA, 10 sept 2008 (AFP) - Le Tribunal Supérieur de Justice (STJ) du Brésil devra décider prochainement si Lili et Megh, deux chimpanzés femelles, peuvent bénéficier de l'Habeas Corpus - un droit qui garantit au Brésil la liberté individuelle contre les abus de pouvoir - comme le réclame leur propriétaire.

Rubens Forte, le propriétaire des singes, argue que l'ADN de ces primates étant à 99% identique à celle de l'homme, on doit leur appliquer la justice des hommes, a indiqué mercredi le STJ.

M. Forte veut faire annuler une décision judiciaire qui a ordonné la remise en liberté dans la nature de Lili et Megh, âgées de 3 ans et 4 ans respectivement, et qu'il appelle ses "filles".

Il a expliqué à l'AFP que ses "filles" ont toujours vécu en captivité et ne s'adapteront plus à la vie dans la nature

Le STJ a examiné le dossier jeudi dernier et le rapporteur, le juge Castro Meira, a déclaré que l'Habeas Corpus ne pouvait s'appliquer à des animaux

Mais à la surprise générale, un autre juge, Herman Benjamin, a demandé la suspension provisoire de la sentence, pour "mieux étudier l'affaire".

Lili et Megh sont nées dans un zoo privé de l'Etat du Ceara (nord-est du Brésil) et ont été livrées à M. Forte encore bébés en 2004 car le zoo n'avait pas les moyens de s'en occuper.

M. Forte a voulu transférer ses chimpanzés du Ceara à Sao Paulo mais il lui manquait une autorisation de l'Institut brésilien de l'Environnement (Ibama) pour les animaux sauvages. L'Ibama a porté l'affaire devant la justice, faisant valoir que les primates devaient être remis en liberté.

[/quote:355fkfyj]

Au fond en raisonnant de manière tordue les trisomiques ont un chromosome en plus et ils y ont droit donc ... 8) page not found or type unknown

Par **fan**, le **17/09/2008** à **20:40**

On ne peut pas comparer des personnes telles que les trisomiques 21 avec des animaux. J'ai

connu une trisomie 21 pas aussi atteinte que certains. Elle a été en primaire avec des enfants normaux et ses parents comme ses soeurs la traitent comme si elle était comme eux.

Quant aux chimpanzés sont les ancêtres des humains. Cela a été prouvé.
J'ai voté à 99%.

Par **Murphys**, le **17/09/2008** à **20:45**

Attention, je ne compare pas les trisomies aux chimpanzés, simplement je parle des différences génétiques qui sont réelles, entre un trisomique et un non-trisomique. Loin de moi l'idée de dire qu'il s'agit d'animaux.

(Quoique l'espèce humaine est une espèce animale donc nous en sommes tous)

Ce que je dis c'est qu'en raisonnant d'un point de vue génétique, les choses ne sont pas forcément si simples, si on résonne de manière tordue.

Le débat porte sur les 2 chimpanzés et le côté génétique de la chose.

Par **fan**, le **17/09/2008** à **20:47**

:oops:

Ok, je n'avais pas compris. Image not found or type unknown

Par **Camille**, le **18/09/2008** à **10:07**

Bonjour,

Apparemment, ce n'est pas tout à fait la question, "en l'[i:uhafqkzx]espèce[/i:uhafqkzx]"...
[quote="Murphys":uhafqkzx]

Le STJ a examiné le dossier jeudi dernier et le rapporteur, le juge Castro Meira, a déclaré que l'Habeas Corpus ne pouvait s'appliquer à des animaux

Mais à la surprise générale, un autre juge, Herman Benjamin, a demandé la suspension provisoire de la sentence, pour "mieux étudier l'affaire".

[/quote:uhafqkzx]

Le contestataire ne semble pas contester le caractère animal "non humain" des chimpanzés (le premier juge non plus) mais semble s'opposer à l'idée que l'Habeas Corpus ne s'appliquerait qu'aux hommes et pas aux animaux "non humains".

Aucun des deux juges ne semble vouloir tenter de statuer sur la question "des chimpanzés, des hommes à 99%, donc des hommes au sens de l'Habeas Corpus" ?".

Qui est pourtant bien la question posée par le demandeur.

Petit rappel : il y a bien d'autres maladies chromosomiques que la trisomie 21, pour lesquelles

il y a soit un chromosome en trop, soit un chromosome en moins : maladie de Klinefelter (hommes avec XXY), de Turner (femmes avec un seul X au lieu de 2), syndrome du triple X, autres trisomies, les monosomies étant bizarrement plus rares.

Par **Kem**, le **18/09/2008** à **12:26**

Si on le fait pour les singes, on peut le faire pour tous les mammifères ...

Mes chats aussi ont des sentiments et ils ne pourraient pas non plus retourner à la vie sauvage !

Y'a pas d'ouvres boîtes, dans la vie sauvage !

Par **Klenval**, le **19/09/2008** à **00:31**

Ha, les juristes et la biologie...

Déjà, première chose qui me fait hérissier les poils :

[quote:1qerfn8u]Quant aux chimpanzés sont les ancêtres des humains. Cela a été prouvé. [/quote:1qerfn8u]

Les chimpanzés ne sont pas nos ancêtres, cependant nous avons un ancêtre commun. Il vivait y a vachement longtemps, mais il n'existe plus, puisqu'il a évolué.

[quote:1qerfn8u]Au fond en raisonnant de manière tordue les trisomiques ont un chromosome en plus et ils y ont droit donc [/quote:1qerfn8u]

Ils ont un chromosome en plus, mais ils ont le même génome. Ils sont bien des humains. (Dans tous les cas, sans vouloir entrer dans les détails, ce n'est pas le nombre de chromosomes qui détermine l'information génétique).

Le concept d'espèce est plus difficile à définir, on considère généralement que deux espèces sont différentes à partir du moment où elles ne sont pas interfécondes (c'est-à-dire qu'elles ne peuvent pas donner de descendant fertile).

Pour terminer, si on parle en effet de la [i:1qerfn8u]proportion [/i:1qerfn8u]de génome comparable entre un humain et un mammifère, on s'approchera toujours de quelque chose comme 99%. Même la souris aurait 99% de gènes homologues avec l'humain.

Si on parle après de sentiments, alors quels animaux pourraient y avoir droit - ou pas ? Il faudrait faire des études ethologiques complexes pour au final un truc complètement subjectif.

Tout ça pour des êtres qui se foutent complètement de nos lois, au passage

:P

Image not found or type unknown

Par **Camille**, le **19/09/2008** à **07:47**

Bonjour,

Et est-ce que ce M. Forte a demandé leur avis à ses chimpanzés ? Après tout, ça les branchait peut-être pas d'aller à Sao Paulo...

:roll:

Image not found or type unknown

Par **pipou**, le **19/09/2008** à **12:02**

L'Habeas Corpus, que je sache, garantie la liberté individuelle dans la famille de Common Law (et entre autre, déterminer le caractère légal ou non d'une personne).

[b:3bjn7wkc]Premier point :[/b:3bjn7wkc] quel est le point commun de la supériorité des hommes, applicable au singe ? LES POUCES OPPOSABLES bien sûr ! Que ferions-nous sans pouce ? (on tapera déjà pas la touche "espace" de notre clavier !)

[b:3bjn7wkc]Deuxième point :[/b:3bjn7wkc] les singes sont pour la plupart libres (en plus, ils n'ont pas de régime de bienséance à respecter, pas de politesse, de ragots, d'image à défendre, de régime politique oppressable, le casse-tête de la montée en flèche du carburant, etc ...) Donc en principe, ils sont plus libres que nous, les hommes.

[b:3bjn7wkc]Troisième point :[/b:3bjn7wkc] Le Zoo est-il équivalent à une prison ? Dans un zoo, les gens viennent en famille admirer les différents animaux plus ou moins en cage, sur un fond de reproduction de leur habitat naturel. Ils regardent les gens passer, les gens les regardent à travers les barreaux de la cage, et tout le monde fait des commentaires (si ça se trouve, les singes se disent peut-être qu'on est petits moches et toujours tout nu, car sans poil).

[b:3bjn7wkc]Si on applique cela à notre société contemporaine :[/b:3bjn7wkc]

De plus en plus d'émission de télé-réalité (Star Ac, Secret Story, Loft Story autrefois, Les collocataires, Nice People, et j'en passe !) mettent en place des individus sur fond d'habitat naturel (il y a un lit, une salle de bain, toilettes, cuisine, jardin, piscine, tout le confort que l'humain s'attribue aujourd'hui). Les gens les regardent à travers un petit écran, et font des commentaires (oh, qu'est-ce qu'elle est superficielle Alexandra ! Marilyn est manipulatrice !), et pourtant, on s'y plaît à regarder des gens vivre comme ça, surveillés 24h/24. Sont-ils pour autant "emprisonnés" ?

Ne touchent-ils pas une prime, une récompense pécunière à leur sortie, ou à leur victoire ?

Les singes touchent aussi des tas de bananes "gratuitement", sans avoir à faire le moindre

effort que je sache ...

Les habitants qui participent à ces émissions de télé réalité sont en général des personnes ayant grandi sous l'influence des mass-média. Si on mettait un homme d'une tribu africaine éloignée dans cette pièce filmée 24h/24 en lui promettant une belle récompense de 1 million d'euros à la fin, saura-t-il évaluer les enjeux que cela entraînera ?

Je reviens à mon point sur les singes : ces singes sont nés en captivité. Les relâcher en pleine nature serait les changer radicalement de leur environnement initial qu'ils ont toujours connu (même si ce n'est pas LE lieu le plus naturel qui puisse leur convenir). Peut-on donc considérer qu'ils ne sont pas libres, sachant qu'ils ont grandi dans un tel habitacle, qu'ils ont connu un autre mode de vie que leur compatriote les primates d'Afrique ou d'Amazonie ? Peut-on placer un homme d'une civilisation "moderne" en pleine jungle et le laisser se débrouiller seul ?

La jungle est la jungle ... ces bêtes finiront par mourir si elles ne savent pas se "débrouiller" comme les autres ... Ces primates ont grandi dans cet environnement, ils ne sont pas emprisonnés (à moins qu'on considère qu'on soit tous emprisonnés ... ce qui n'est pas faux non plus, mais on s'y plaît dans cette société de consommation avec le culte du superficiel).

[b:3bjn7wkc]Pour conclure : [/b:3bjn7wkc]

si on peut considérer que ces singes vivent dans un environnement humain et qu'ils vivent de la "même" façon qu'eux (relativement parlant bien sûr, à lire tout mon exposé plus haut), ils devraient se voir appliquer l'Habeas Corpus, mais à juste terme, en pensant aux causes et aux conséquences qui s'en suivent ! (remettre en liberté un tueur en série après 2 ans de prison constitue un risque pour la société ... il faut donc prendre en considération les enjeux que constituent une telle libération avant d'y procéder).